



## Bulletin de préconisation n°13 du 06/09/24

Réalisé par le :  CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live 2024](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).



#### Mouche de l'olive

Selon le BSV n°13, le risque est **modéré à très fort** selon les secteurs et les parcelles. Des pluies d'intensité variable ont eu lieu et sont encore annoncées dans les prochains jours sur une majorité des secteurs : renouveler vos protections si nécessaire et adapter vos stratégies en fonction des pluies prévues.



#### Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°13, les risques œil de paon et cercosporiose sont **modérés à très forts**. Des pluies ont eu lieu sur une majorité des secteurs. D'autres sont annoncées pour les jours à venir. Renouvelez vos protections et adaptez vos stratégies en conséquence.



#### Cochenilles

Selon le BSV n°13, le risque est **faible à fort** selon les parcelles, les familles de cochenilles et leur niveau d'infestation. Si vous jugez la situation préoccupante, des traitements sont possibles.



#### Olives de table

La récolte des olives de table a commencé sur certains secteurs et approche sur d'autres. Avant l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur vos parcelles, veillez à respecter le Délai Avant Récolte (DAR).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Mouche de l'olive

### Observations

D'après le BSV n°13, des épisodes pluvieux ont eu lieu sur une majorité des secteurs. D'autres pluies sont à prévoir dans les prochains jours. Depuis une semaine, les températures ont baissé. Nous sommes dans une situation très favorable à l'activité des mouches.

Les captures sont en augmentation depuis le dernier Infolive dans le Nyonsais et les Bouches-du-Rhône. Ailleurs, les captures sont globalement faibles et n'ont pas augmenté.

### Préconisations

Le risque est **modéré** pour les vergers protégés où les captures ont augmenté significativement.

Le risque est **fort à très fort** sur les parcelles dont la récolte est prévue prochainement (olives de table). Ailleurs, c'est également le cas sur les vergers non protégés, si les captures augmentent avec des dégâts sur fruits (piques de ponte, trous de sortie et taches de dalmaticose).

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer l'activité de la mouche grâce à la mise en place de pièges (présence/absence, augmentation des captures dans les pièges) et par l'observation des dégâts dans vos parcelles (piques sur olives, dalmaticose, trous de sortie de larves).

### Piégeage

À cette période, votre matériel de piégeage doit déjà être en place.

Vous pouvez aussi consulter la **carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur »** sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour, sur les pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements relatifs à l'installation sur votre smartphone peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à y enregistrer votre exploitation et vos parcelles puis à y noter vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

### Stratégies de lutte contre la mouche

La lutte contre la mouche de l'olive repose sur la stratégie par barrière minérale. Cela permet de protéger les olives des piques et de limiter la dalmaticose.

Plus de détails sur ces stratégies sont à retrouver dans [l'Infolive n°9](#) et [sur le Cahier de l'Oléiculteur 2024](#)

Les conditions actuelles et à venir avec la baisse des températures sont très favorables à l'activité des mouches. Les pluies ont pu lessiver votre barrière minérale.

**Avec cette situation météo complexe selon les territoires, il est important de bien réfléchir au positionnement de votre barrière minérale (lessivage à partir de 20 mm).**

**Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits (argile SURROUND).**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Oeil de paon et cercosporiose

### Observations

D'après le BSV n°13, des épisodes pluvio-orageux sont annoncés sur une majorité des secteurs. Les températures sont en baisse depuis la semaine dernière. Ces conditions d'humidité et de températures rendent de nouveau propices les contaminations à l'œil de paon et à la cercosporiose.

Le niveau de risque est **modéré** pour les parcelles protégées.

Le niveau de risque est **fort à très fort** si vous observez des sorties de symptômes récentes ou si les résultats des tests soude montrent un inoculum latent important.

Pour plus d'informations sur les maladies du feuillage, vous pouvez vous référer [au BSV n°1](#).

### Préconisations

**Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre, il est important d'adopter une fertilisation et une irrigation adaptées pour favoriser le renouvellement du feuillage.**

Nous vous rappelons également que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (c'est-à-dire avant la pluie)**.

Le retour des épisodes pluvieux sur une majorité des secteurs et la baisse des températures marquent l'entrée dans une période très favorable au développement des maladies du feuillage.

**Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer : surveillez les prochains épisodes contaminants !**

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteur sur <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/> (modèle Œil de paon).

**Attention ! En olives de table, la récolte approche dans certains secteurs. Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits phytosanitaires.**

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

## Cochenilles

### Observations

D'après le BSV n°13, des foyers de cochenilles noires sont toujours observés dans l'Aude et les Alpes-de-Haute-Provence. Des foyers de cochenilles diaspines pouvant être très importants sur certaines parcelles sont constatés dans un rayon assez large autour du Toulon (de Cassis en passant par Ollioules, la Londe-les-Maures et la Crau) et dans des vergers des Alpes-Maritimes. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les cochenilles [dans le BSV n°12](#).

### Préconisations

En cas de présence de cochenilles, si c'est possible, éliminer les rameaux avec des amas de cochenilles.